

L'Europe manque sa chance d'obtenir des réponses de Facebook

CAMBRIDGE ANALYTICA Le CEO Mark Zuckerberg a botté en touche dans ses réponses

- ▶ Les eurodéputés attendaient Facebook de pied ferme.
- ▶ Mais le PDG a été avantage par le format de l'audition.
- ▶ Les réponses manquent toujours.

Une mise en scène plutôt qu'une mise en difficulté. C'est probablement ainsi que l'on se souviendra de l'audition tant attendue de Mark Zuckerberg, le fondateur de Facebook, venu répondre de sa responsabilité face au scandale Cambridge Analytica devant le Parlement européen.

Une petite dizaine d'eurodéputés (principalement les chefs de groupes politiques) ont eu à peine plus d'une heure pour en découdre avec le jeune CEO. S'ils étaient extrêmement bien préparés (la plupart avaient fait appel aux questions de leur communauté), le format de l'audition l'a rendue complètement stérile. Au lieu d'une constante interaction, les eurodéputés ont posé leurs questions chacun leur tour pendant une bonne heure. Il ne restait à Zuckerberg, en fin de session, sept minutes pour piocher où il voulait dans ce buffet d'interrogations. S'il a offert 20 minutes supplémentaires de son temps, son unique réponse finale s'apparentait d'ailleurs davantage à une redite de son introduction : Facebook a pu réduire la portion des faux comptes sur sa communauté sous 10 %, lutte activement contre les discours haineux, contre le contenu terroriste...

Des généralités qui ont rendu furieux les eurodéputés qui avaient potassé des questions précises et pertinentes. Mais leur colère était davantage tournée vers leur président, l'Italien Antonio Tajani. C'est lui, nous dit un député, qui aurait refusé un format plus interactif pour l'audition. C'est aussi lui qui a fait le choix de ne pas inviter Zuckerberg en commission parlementaire des libertés civiles, où le format aurait été plus interactif. « *Tajani voulait sa photo dans les journaux avec le PDG de Facebook, ce qui n'aurait pas été possible si Zuckerberg était venu en commission* », avancent plusieurs sources.

Cambridge Analytica, la partie émergée de l'iceberg ?

Le scandale des détournements des données personnelles de plus de 87 millions d'utilisateurs a été rendu possible parce qu'une appli, à première vue inoffensive, est parvenue à siphonner les données de sa communauté et de ses amis. A-t-on tout vu, ou faut-il s'attendre à de nouvelles révélations dans les prochains mois, a demandé en substance le chef du groupe de droite et centre droit PPE, l'Allemand Manfred Weber ?

« *La bonne nouvelle, c'est que les modifications que nous avons apportées au système en 2014 empêcheraient une redite du scandale*, a répondu Zuckerberg. *Cependant, comme beaucoup d'apps existaient avant les modifications de 2014, il nous faut toutes les revoir (...). Cela va prendre des mois* », a poursuivi le

jeune PDG. Sur les milliers déjà revues, 200 ont été suspendues. « *J'anticipe que*

nous en trouverons d'autres », a-t-il dit.

Des questions sans réponses

Devant le Congrès américain, Zuckerberg avait affirmé ne pas avoir l'impression que l'entreprise qu'il a conçue depuis son dortoir d'université est un monopole. En cas de démantèlement, choisirait-il de garder Whatsapp ou Instagram ? lui a demandé le chef des Libéraux, Guy Verhofstadt. L'idée a été évoquée par Emmanuel Macron. « *D'où je me tiens, j'ai l'impression que de nouveaux concurrents arrivent chaque jour. Nous devons constamment faire évoluer nos services* », a répondu le PDG. Et d'insister sur le fait que des millions d'entreprises étaient capables d'embaucher car elles fleurissaient grâce à son empire.

« *Je n'ai pas pu répondre à toutes vos questions, mais au moins j'ai pu entendre les préoccupations de vos électeurs* », a finalement conclu Zuckerberg. Sous la pression de Verhofstadt et de l'écologiste Jan-Philipp Albrecht, il a promis des réponses écrites dans les prochains jours. Une nouvelle audition devrait aussi être prévue avec un responsable de Facebook. Parmi les questions restées sans réponses, celle du Britannique Syed Kamall, qui voulait savoir ce que le réseau faisait des données qu'il collecte sur des non-utilisateurs. Ou encore sur la possibilité d'introduire de la transparence sur ses algorithmes. « *Vous avez le pouvoir de rendre quelqu'un visible sur les réseaux sociaux. Cette décision ne peut appartenir à une entreprise* », a dit Manfred Weber. ■

ÉLODIE LAMER

une première Action de groupe contre les géants du Net

PARIS

DE NOTRE ENVOYÉE PERMANENTE

Facebook ? « *C'est comme TF1. L'entreprise cherche à vendre du cerveau disponible pour les annonceurs* ». Google ? « *La marque sait qui sont vos amis et qui sont vos amants*. » Et on en passe et des meilleures sur Apple, Amazon et Microsoft. Les Gafam sont dans la ligne de mire de la Quadrature du Net. Cette ONG française qui défend les droits des internautes a lancé, pour la première fois en Europe, une action de groupe contre les « Big five ». Objectif : mettre la pression sur ces géants du Net pour qu'ils respectent vraiment la protection des données personnelles. Alors que le règlement européen pour la pro-

tection de données (RGPD), contraignant les plateformes à dire quelles données elles utilisent et dans quel but, entrera en vigueur mercredi, ces militants sont déjà convaincus que les obligations seront contournées. Ils placent ainsi la CNIL (commission informatique et liberté), le gendarme français du secteur, devant ses responsabilités.

L'association s'est saisie d'une disposition justement prévue dans le texte européen : la possibilité de recourir aux actions de groupe. « *Ce règlement européen nous donne enfin l'opportunité de renverser la grande farce sur laquelle les Gafam ont construit leur monde : le prétendu "consentement" que nous leur donnerions pour qu'ils sondent notre es-*

prit et influent nos volontés. Il est vulgairement monnayé contre l'utilisation de leurs sites et applications », estime l'ONG. L'action de groupe se fondera ainsi sur ce seul argument : le consentement n'est pas libre car il est imposé pour accéder aux différents services.

Concrètement ? Les internautes français peuvent signer un texte sur le site de la Quadrature du Net. Mais ce texte n'équivaut ni à une pétition ni à un bon pour engranger d'hypothétiques dommages et intérêts. « *Il n'y aura pas de cagnotte à partager*, prévient Arthur Messaud, le juriste de l'association. *Ce n'est pas le but pour deux raisons. La première, c'est que ces dommages et intérêts ne seront pas utiles. Ils viennent de*

la tradition américaine où les sanctions pénales et administratives étaient trop faibles. Mais cette fois, les sanctions peuvent être très lourdes. Deuxièmement, comme le dommage ne serait pas interrompu, les géants du Net pourraient être tentés de négocier la poursuite de leur pratique. Cela équivaudrait à monnayer notre vie privée. Ce serait totalement inacceptable. En revanche, la Commission nationale informatique et liberté est mise au pied du mur. Le RGPD prévoit que dans chaque pays, l'autorité compétente peut exiger jusqu'à vingt millions d'euros (ou 4 % de leur chiffre d'affaires) de la part des géants du Net. Si la CNIL faisait preuve de trop de mansuétude, les autorités ju-

diciaires, civiles ou pénales seraient saisies.

Plusieurs milliers d'internautes français ont déjà rejoint l'action. Et ailleurs en Europe ? La Quadrature du Net est proche de l'ONG belge Nurpa. « Pour l'instant, nous n'envisageons pas une telle action de groupe en Belgique », ex-

plice son porte-parole André Loconte, qui évoque une action « qui n'est pas des plus simples à mener ». « Nous sommes plus concentrés sur des actions de lobbying auprès des hommes et des femmes politiques belges. Mais on soutient la démarche et il n'est pas exclu que nous lancions un jour quelque chose de comparable ». Les Français visent d'ailleurs explicitement à essaimer. « Une fois qu'on aura finalisé nos

plaintes, elles seront traduites en plusieurs langues pour que des associations mais aussi de simples groupes d'étudiants ou de quartier puissent lancer des actions de groupe qui rejoindraient la nôtre. Celle-ci sera d'ailleurs certainement redirigée vers l'autorité de contrôle du pays où est établi le géant du Net, par exemple l'Irlande pour Facebook », poursuit le juriste Arthur Messaud.

Au total, l'action de groupe vise douze services de l'empire des Gafam : Gmail, YouTube, Google Search, Facebook, WhatsApp, Instagram, Outlook, Skype, LinkedIn, Amazon ainsi que les systèmes d'exploitation IOS d'Apple et Android de Google. ■

JOËLLE MESKENS

Les internautes français peuvent signer un texte sur le site de la Quadrature du Net. Mais ce texte n'équivaut ni à une pétition ni à un bon pour engranger d'hypothétiques dommages et intérêts